



## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/11/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11  
Présents : 10  
Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
12/11/2024

Date d'affichage  
12/11/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture et  
publication le :

19/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PARMENTELOT Sabine.

**Etaient présents** : Mme BASTIEN Lydia, M. BASTIEN Xavier, M. BOURGEOIS Eric, M. CLAUS Johan, M. HOGNON Olivier, Mme PARMENTELOT Sabine, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, M. ROUYER Mathieu, Mme WLODARCZYK Rachel

**Procuration** : Mme LACROIX Tiphaine donne pouvoir à M. CLAUS Johan

**Etai(ent) absent(s)** : /

**Etait excusée** : Mme LACROIX Tiphaine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. CLAUS Johan

**Numéro interne de l'acte : DCM 29-2024**

**Objet : Approbation du périmètre délimité des abords du château d'Euvezin dans le cadre de l'élaboration du PLUi**

Le Maire rappelle au Conseil que le classement du château d'Euvezin en 2009 a généré automatiquement un périmètre de protection des abords de 500 m qui couvre l'ensemble du territoire situé à moins de 500 m de tout point du monument. Cette servitude d'utilité publique a pour but de protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel. Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, un périmètre délimité des abords (PDA) peut se substituer au périmètre de 500 m. Il a fait l'objet d'une étude commandée par la DRAC Grand Est à l'automne 2023. Le Maire présente au Conseil le document graphique de proposition de PDA pour le château d'Euvezin qui ramène à 90 hectares la surface protégée (contre 102 hectares dans le périmètre de 500 m). Concrètement, le PDA apporte peu de changement par rapport au périmètre actuel et inclut tout le bâti du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition de périmètre délimité des abords du château d'Euvezin tel que présenté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à EUVEZIN

Le Maire,

  
Sabine PARMENTELOT

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 19/11/2024 à 22h48  
Référence de l'AR : 054-215401878-20241118-29\_2024-DE

COMMUNE D'EUVEZIN